

La dynamique et les enseignements du terrain

MISE EN PLACE DE NOUVELLES PRATIQUES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS LES CC DE LA TENAREZE ET DU BAS-ARMAGNAC

PHASE 1 ; PROJET PORTE PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC

Les communautés de communes de la Ténarèze et du Bas-Armagnac souhaitent mieux prendre en compte les problématiques environnementales dans l'exercice de leurs compétences, pendant une période de 2012-2015. C'est pourquoi, elles ont décidé de lancer un marché par le biais d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude et la mise en place d'un plan d'action territorial.

L'opération a pour objectifs la sensibilisation des différents acteurs aux problématiques environnementales ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes dans les pratiques de gestion pour influencer, à moyen terme, sur la qualité de l'eau et des milieux naturels. Les thèmes abordés sont les suivants :

- Voirie et espaces publics : problématique d'érosion des accotements, rationalisation du fauchage,...
- Assainissement non collectif (gestion des rejets, ...)
- Chemin de randonnées (intégration paysagère et entretien des itinéraires)
- Qualité de l'eau potable en lien avec les syndicats des eaux

La dimension expérimentale de cette initiative exige une durée suffisamment longue pour permettre l'observation des résultats et l'évaluation de son efficacité. Aussi, la réalisation de ce projet est planifiée sur 4 années pour un coût total de 181 670 €. La présente opération, d'un montant de 113 240 €, constitue la première phase d'une durée de 2 ans portant sur le diagnostic ainsi que les premières actions de sensibilisation, d'aménagement et de gestion appropriée.

Le projet prévoit de mener différentes actions permettant d'avancer par étape sur ce projet ambitieux :

1. Réaliser un diagnostic ciblé/état des lieux préalable sur le territoire des deux communautés de communes ;

2. Définir une stratégie d'intervention territoriale (enjeux, zonages, priorités, plan d'actions) en lien avec les compétences citées précédemment et élaborer un plan d'action pour les deux communautés de communes ;
3. Conduire des actions d'animation auprès des autres gestionnaires de l'espace afin de diffuser ces pratiques ;
4. Assurer la communication du projet à tous les stades : diagnostic, développement, diffusion des résultats ;
5. Constituer un « document de diffusion des bonnes pratiques de gestion » permettant à l'ensemble des acteurs du territoire d'inscrire leurs pratiques dans une réflexion environnementale globale.

Eau & Biodiversité : un projet pertinent pour le territoire

Ce programme, mis en place sur le territoire des Communautés de Communes de la Ténarèze et du Bas-Armagnac, dans le Pays d'Armagnac, trouve sa pertinence à travers plusieurs points :

- Le Pays d'Armagnac rassemble des espaces et des espèces remarquables (zones humides, nombreuses espèces animales et végétales protégées).
- Ces espaces ruraux sont soumis à une forte pression agricole et une gestion intensive des sols.
- Ces territoires font l'objet d'une forte problématique nitrate : ils sont classés en zone vulnérable et de nombreuses zones de captage sont à protéger.

Eau & Biodiversité : un projet innovant et exemplaire

Ce programme est animé par un groupement de partenaires spécialisés dans différents domaines (paysages, pratiques culturelles, assainissement, faune sauvage et milieux aquatiques) et s'articule autour d'un outil simple, peu coûteux, et transposable à d'autres échelles : le développement de la végétation spontanée. L'approche multipartenariale, le caractère transversal de ce projet, qui s'affranchit de la sectorisation par compétences, et la simplicité de la technique utilisée, font de cette opération, une démarche innovante et exemplaire.

EN SAVOIR PLUS

**Olivier PAUL, Directeur Général des Services -
Communauté de Communes**

olivier.paul@cc-tenareze.fr

<http://www.cc-tenareze.fr>